# Dessinateur(trice) bâtiment*

*Voir Dessinateur(trice) projeteur(trice) tous corps d'état (TCE) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015)

**Dessiner** les éléments d'un projet conçu par le responsable des services techniques ou le conducteur d'opérations.
**Actualiser** les pièces graphiques du patrimoine de l'établissement.

**INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE**
INGÉNIERIE ET RÉALISATIONS TOUS CORPS D'ÉTAT (TCE)

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
20F30

# RÉFÉRENTIEL

## ACTIVITÉS

- Contrôle de la conformité et/ou de validité des documents, relatifs à son domaine
- Élaboration et mise à jour de schémas et/ou plans techniques, relevant de son domaine d'activité
- Montage et instruction de dossiers relatifs à son domaine d'activité
- Réalisation de schémas et plans techniques, relevant de son domaine d'activité
- Retouches d'images
- Tirage, pliage de documents, de plans

## SAVOIR-FAIRE

- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs, dans son domaine de compétence
- Définir et réaliser une charte graphique
- Imaginer une composition visuelle
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence
- Mesurer et retranscrire les informations sur un plan bâtiment
- Utiliser les logiciels métier
- Utiliser une procédure, un code, un langage, un protocole, une réglementation spécifique à son domaine

### CONNAISSANCES REQUISES

- Bâtiments et installations (22454)
- Ergonomie (42898)
- Gestes et postures- manutention (43491)
- Logiciel dédié à la gestion documentaire (46373)
- Logiciels DAO/CAO (30926)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)

### AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Pôle emploi Code ROME : F1104 Dessin BTP
- CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : 17/C/19 - Dessinateur(trice) CAO-DAO

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret n° 91-868 du 5 septembre 1991
- Arrêté du 3 mars 1993

# FORMATION

BEP, CAP, BAC pro, BAC +2 dans le domaine du génie civil (BTS, DUT), Licence pro

## Bac STI Génie civil (22024)

### INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 4 (Bac)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'éducation nationale

**VALIDEUR**
Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale

### ADMISSIBILITÉ

A partir d’une seconde générale ou technologique.
Par une réorientation à partir d’une première S.
Après un B.E.P. dans le domaine du BTP, de la charpente métallique, …

### MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

## PROGRAMME

### DURÉE

2 ans (Première, terminale)

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français
Philosophie
Histoire - Géographie
Langues vivantes (LV1, LV2 en anglais, espagnol, allemand, italien)
Mathématiques
Sciences physiques
Etude des Constructions (E.D.C.) – cours, TP, TD
Etude des Systèmes et Techniques Industrielles (E.S.T.I.) – cours, TP, TD
Education physique

### ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Construction
Etude statique des ouvrages et de la résistance des matériaux
Travaux pratiques en laboratoire
Topographie
Coffrage et d’étaiement en atelier
Réalisation d'ouvrages et préparation des travaux avec outils informatiques
Visites de chantiers

### OBTENTION DU DIPLÔME

**EPREUVES ANTICIPÉES (FIN DE PREMIÈRE)**

Français :

- écrit (4h), coeff. 2
- oral (20 min), coeff. 1

Histoire géographie (oral 20 min, coeff. 1)

**EPREUVES TERMINALES**

Philosophie (écrit 4 h, coeff. 2)
Langue vivante 1 (écrit 2 h, coeff. 2)
Mathématiques (écrit 4 h, coeff. 4)
Sciences Physiques et physique appliquée (écrit 2 h, coeff. 5)
Etude des systèmes techniques industriels (Epreuve pratique 6 h, coeff. 9)
Etude des constructions (écrit 6 h, coeff. 8)
Education physique et sportive (coeff. 2)

# BTS Bâtiment (22254+22354)

## INFOS GÉNÉRALES

**NIVEAU DE QUALIFICATION**
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

**CERTIFICATEUR**
Ministère de l'éducation nationale

**VALIDEUR**
Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

## ACCÈS

**VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

### ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :
Bac STI Génie civil ou Génie mécanique, Bac STI, Bac S, Brevet de Technicien Encadrement de Chantier ou Bac Pro du secteur du Bâtiment.

### MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

## PROGRAMME

### DURÉE

2 ans

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (40 % DU TEMPS HEBDOMADAIRE)

Français
Langue vivante étrangère I
Mathématiques
Sciences physiques
Facultatif : Langue vivante étrangère II

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (60% DU TEMPS HEBDOMADAIRE)

Etude des constructions : Elaboration d'une note de calcul de structures + Elaboration de solutions constructives
Essais, mesures, contrôles : Topographie + Laboratoire
Epreuve professionnelle de synthèse : Projet (Compte rendu d'activité en milieu professionnel + Economie et gestion de l'entreprise)

### OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale d'au moins 10/20.

# Licence professionnelle Génie civil et construction Option Projeteur CAO-DAO, multimédia dans le BTP

## INFOS GÉNÉRALES

### NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 6 (Licence)

### CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**VALIDEUR**
Université Montpellier 2 - sciences et techniques du Languedoc

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Présentation de la formation (Université Montpellier 2)

## ACCÈS

**VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation initiale (en contrat d'apprentissage)

Formation continue

**ADMISSIBILITÉ**

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- BTS Bâtiment, Travaux Publics, Topographie, Etude et Economie de la Construction, Enveloppes du Bâtiment, Domotique, Architecture d'intérieur
- DUT Génie Civil Bâtiment, Génie Civil Travaux Publics et Aménagement, Génie Civil Equipements du Bâtiment, Génie Thermique
- DEUG Scientifique ou Technologique + 1 année spéciale Génie Civil ou un Diplôme de 1er cycle des Etudes d'Architecture. (examen cas par cas).

**MODALITÉS D'ADMISSION**

Sur dossier

**JURY**

Enseignants et professionnels

## PROGRAMME

**DURÉE**

1 an (410 h)

Formation en alternance (2 semaines à l'IUT et 2 semaines en entreprise)

**ENSEIGNEMENTS**

Enseignements Généraux (50h)
D.A.O./C.A.O. (125 h)
Applicatifs Professionnalisants (90 h)
Informatique et Maintenance (75 h)
Gestion de réseau, Internet (70 h)
Création d'un applicatif métier par programmation des logiciels CAO-DAO étudiés en centre de formation (140 h)

**OBTENTION DU DIPLÔME**

Avoir obtenu une moyenne générale d'au moins 10/20.

# STATUT ET ACCÈS

## Corps des dessinateurs (cadre d'extinction)

### STATUT DANS LA FPH

**Catégorie C**

**Grades**

- Dessinateur (12 échelons)
- Dessinateur principal (10 échelons)

### ÉVOLUTION DANS LA FPH

**AU GRADE DE DESSINATEUR PRINCIPAL**

**Inscription au choix au tableau annuel d’avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

**CONDITIONS**

- Avoir atteint le 6ème échelon du grade de dessinateur
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade de dessinateur ou un grade équivalent

---

**AU GRADE DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

**Inscription sur une liste d'aptitude établie après examen professionnel**

**Conditions**

- Etre membre des corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
- Justifier de 7 ans de services publics

**OU**

**Inscription au choix sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

- Etre membre des corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
- Justifier d'au moins 9 ans de services publics

---

**AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR HOSPITALIER de 2ème classe**

Sélection après examen professionnel

**CONDITION**

- Etre membre des corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du corps des personnels ouvriers titulaire du grade d'ouvrier principal de 2ème classe classé dans le 3ème échelon de son grade ou du grade d'ouvrier principal de 1ère classe
- Justifier d'au moins 11 ans de services publics

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

**Relations professionnelles**

- Responsable des services techniques

- Responsable de maintenance
- Conducteur d'opérations
- Encadrement de maintenance

**Structures**

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Bureau d'étude
- Entreprise générale de construction
- Cabinet d'architecte

**Conditions**

- Travail de bureau et sur le terrain

---

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Projeteur

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

**Passerelles dans la FPH**

- Conducteur(trice) de travaux tous corps d'état (TCE)

---

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/20F30%20